



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Absent excusé : Monsieur Julien GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Luc GUILLOUX

Secrétaire : Madame Sonia RUYET

DCM2026-09-16-59 : Déclaration d'intention d'aliéner : Immeuble sis 5 Grande Rue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 11 janvier 2024 instaurant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des secteurs zonés en zone urbaine (U) et en zone d'urbanisation future (1AU et 2 AU) délimitées par le PLUi et ce droit est délégué aux communes membres à l'exception des secteurs à vocation économique.

Vu la délibération en date du 2 avril 2026 dans laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U)

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13 août 2026, relative à la propriété cadastrée AC N°66, 68 et 69 d'une superficie totale de 1456 m² pour le prix de 585 000.00 € auxquels s'ajoutent les frais de commission d'un montant de 35 000.00 €, située 5 Grande Rue à PLOËRDUT (56160), appartenant à la SCI Chez Marie-Thé domiciliée 5 Grande Rue à PLOËRDUT (56160).

Considérant que l'acquisition de l'immeuble par la Commune ne présente aucun intérêt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De renoncer à préempter sur la propriété sise 5 Grande Rue à PLOËRDUT (56160) cadastrée Section AC N°66, 68 et 69 d'une contenance totale de 1456 m².**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture

le :

Publié ou notifié le :

La secrétaire

Madame Sonia RUYET

Fait et délibéré les jour, mois an
susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

JL. GUILLOUX

